

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

SDIS (83)
24 allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 Le Muy

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Organisme acheteur**

SDIS du Var, Commande publique, 24 allée de Vaugrenier CS 20050, 83490 Le Muy, FRANCE. Tel : +33 494603700. E-mail : gfincp_marches@sdis83.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Acquisition d'une solution de gestion de prise de rendez-vous médicaux pour les agents du SDIS du Var en mode SAAS

Lieu d'exécution

Chez le titulaire

Caractéristiques**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Acquisition d'une solution de gestion de prise de rendez-vous médicales en mode SAAS pour les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Le présent marché public prend effet à compter de la date de réception de sa notification par le titulaire.

Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

Le montant maximum du marché est de 10 000 EUR HT par an soit 40 000 EUR HT pour 4 ans.

Des variantes seront prises en considération : Non**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des candidatures

Mercredi 07 juin 2023 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

03 juillet 2023

Conditions relatives au marché**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour l'exécution du marché public. Les candidats peuvent se présenter à la fois en qualité de candidats individuels et en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements, mais un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Autre justificatif / Commentaire :****Autre justificatif :**

Document de la candidature

Commentaire :

La lettre de candidature permettant d'identifier la personne habilitée à engager le candidat ou le groupement et justifiant que le candidat ou groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 joint au dossier de consultation, ou téléchargeable sur le site Internet du ministère des finances www.minefe.gouv.fr, ou forme libre) ;

- La déclaration sur l'honneur du candidat (DC2 joint au dossier de consultation, ou téléchargeable sur le site Internet du ministère des finances www.minefe.gouv.fr, ou forme libre) permettant d'évaluer l'expérience et les capacités professionnelles, techniques et financières :

- * Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices ;
 - * Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
 - * Description de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations ;
 - * Liste des principaux clients honorés au cours des trois dernières années, avec indication du montant et de l'époque d'exécution des prestations ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix 40%

2: Valeur technique 60%

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

2242_01_CP

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché public de services, accord-cadre passé avec un seul opérateur économique conformément aux dispositions des articles L1111-4, R2162-2 et R2162-4 du CCP, il est conclu avec un montant maximum et s'exécute par l'émission de bons de commande.

L'ouverture des plis n'est pas publique. La sélection des candidatures et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront faits par le Pouvoir Adjudicateur.

Le marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification par le titulaire.

Date prévisionnelle de notification du marché : JUILLET 2023.

Des modifications pourront être passées en cours de marché.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine Bp 40510, 83000 Toulon -

Tél : 0494427930 / télécopieur : 0494427989 e-mail : greffe.ta-toulon juradm.fr

Introduction des recours :

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, un recours peut être exercé auprès de la juridiction administrative territorialement compétente :

o soit par référé pré-contractuel conformément aux dispositions de l'article L551-1 du code de justice administrative, avant la date de signature du contrat;

o soit par référé contractuel, conformément aux dispositions de L551-13 du code de justice administrative, après la date de signature du contrat et dans un délai de 31 jours à partir de la publication de l'avis d'attribution au JOUE et de 6 mois après la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié.

O soit par requête introductive d'instance (recours Tropic) dans les formes prévues à l'article R411-1 du code de justice administrative et dans le délai de 2 mois à compter de la date de parution de l'avis d'attribution du marché public.

À défaut de cette publicité, le délai ne commence pas à courir et le recours peut être introduit sans condition de délai.

O soit par un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la date de publication ou de notification de l'acte détachable attaqué.

Nota : Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis

09 mai 2023